



Ministère
de la Communauté
française

23 JUIN 2006

221, RUE F

France



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le dossier que vous avez introduit en vue d'obtenir l'équivalence comporte maintenant tous les documents requis.

Votre demande est donc introduite en vue d'entamer ou de poursuivre des études dans l'enseignement supérieur de type court, de type long ou universitaire de plein exercice durant l'année académique 2006-2007.

La décision d'équivalence sera délivrée au terme de l'année académique 2005-2006, soit le 1^{er} juillet 2006.

Le service des équivalences reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour la Directrice générale,


F. AERTS-BANCKEN,
Directeur

Vous pouvez suivre à présente l'évolution de votre dossier sur notre site internet à l'adresse suivante : www.equivalences.cfwb.be



Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique

Direction générale de l'Enseignement obligatoire

Direction des affaires générales, de la sanction des études et des centres PMS

SERVICE DES ÉQUIVALENCES

Site internet <http://www.cfwb.be> 22/06/2006

Téléphone vert (0800) 20 000